



Déclaration préliminaire du CSA-T

06 mars 2025

DT 49-72-53

Madame la présidente du CSA,
Mesdames et Messieurs membres de ce comité,

Nous avons boycotté le CSA du mois de juin suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et le bruit de bottes qui l'accompagnait. Les matins bruns sont devenus une réalité dans certains pays européens et nos politiques continuent de jouer avec le feu en portant toujours plus haut les idées nauséabondes de l'extrême-droite.

Ainsi, notre nouveau grade des sceaux, qui peine à enfiler son costume de ministre de la justice préférant toujours celui de l'intérieur, porte le projet de loi Attal qui vise à « restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs et de leurs parents » et instaure une dérogation à l'excuse de minorité et la comparution immédiate pour les mineurs. Ce texte, érupté à la faveur d'un fait divers dramatique ayant entraîné des réactions légitimes, a été pensé sans aucune concertation avec les professionnels de l'éducation et de la Justice. La pénalisation de la responsabilité des parents est abjecte dans un contexte où de plus en plus de familles sont laissées pour compte et où aucun moyen n'est donné aux institutions (Education Nationale, secteur médico-social, protection de l'enfance et PJJ) pour accompagner leurs difficultés. Jusqu'où faut-il aller pour rassurer les foules et surtout, racoler les moins informés ? La défenseure des droits indique que ce texte amène la France à rompre avec ses engagements et notamment avec la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'institution dans laquelle nous œuvrons, chacun et chacune à notre niveau, mérite mieux que des annonces politiciennes pour ne pas dire politicardes. Les cadres, quel que soit leur niveau de responsabilités, doivent également défendre de leur place les principes qui ont présidé

jusqu'alors à nos missions. Ils sont comptables de ce que devient notre administration, au même titre que Mme Nisand.

La CGT PJJ appelle donc à réaffirmer les fondamentaux de nos missions de service public : une justice éducative et préventive. Les enfants que nous accompagnons ne cherchent pas à être excusés pour leurs actes. Ils ont besoin d'un véritable soutien pour comprendre leurs erreurs, les réparer et se projeter dans un avenir meilleur. Ce n'est pas une utopie : c'est une nécessité. Ces adolescents vulnérables, souvent en quête de repères, méritent un accompagnement éducatif solide, capable de les aider à se reconstruire.

La CGT PJJ défend une justice qui ne se limite pas à sanctionner, mais qui place l'éducation et la prévention au cœur des politiques publiques. Nous ne pouvons plus céder aux sirènes de l'émotion pour guider la justice des enfants. Les enfants suivis par la justice ne sont pas une menace mais une promesse. Une société juste ne stigmatise pas ses enfants : elle leur offre une seconde chance.

Agissons aujourd'hui pour construire un avenir plus éclairé et plus juste et portons un projet humaniste pour la justice des enfants.